



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 25 mars 2024

DELIBERATION N°2024-013

L'an 2024, le 25 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Prazeres RIBEIRO pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/02/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-013 : Sortie de portage, par l'EPFL du Dauphiné, d'un local commercial (lot n°3 de la copropriété implantée sur la parcelle AB 55, sise 87 rue du Maupas)

Nathalie GOIX, Rapporteure

Dans le cadre du plan de déstockage des portages en cours auprès de l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D), il convient de procéder à la sortie de portage du local commercial (lot n°3 de la copropriété implantée sur la parcelle AB 55, sise 87 rue du Maupas à Noyarey).

VU la délibération n°2011/089 du Conseil Municipal de Noyarey en date du 07 novembre 2011, relative à la saisine de l'EPFL de la Région Grenobloise, devenu EPFL-D, pour une mise en réserve foncière, au prix de 90 000 euros (quatre-vingt-dix-mille euros), du

bien situé sur la parcelle cadastrée AB55, au rez-de-chaussée du 87 rue du Maupas à Noyarey, correspondant au lot numéro 3 de la copropriété de ce bâtiment, et lui-même composé :

- d'un local commercial, artisanal ou professionnel, situé au rez-de-chaussée,
- des trois cent quinze millièmes (315/1000^e) des parties communes générales ;

VU la convention de portage n°2011/22 signée le 29 novembre 2011 entre l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné et la Commune de Noyarey, ainsi qu'un avenant le 21 décembre 2015 ;

VU la délibération n°2021/036 du Conseil Municipal de Noyarey en date du 27 septembre 2021, relative au rachat à l'EPFL-D, des murs de la pharmacie, cadastrée AB55 ;

VU la délibération n°22DL036 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné en date du 16 juin 2022 détaillant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études ;

CONSIDÉRANT que le délai de portage du bien précité auprès de l'EPFL-D, est échu depuis 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de la convention de portage, le prix de cession contractuel est établi à 108 953 € HT et le bilan des dépenses et recettes réellement supportées par l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné est établi à 28 834 €HT ;

CONSIDÉRANT que le montant ci-avant exposé est déterminé hors taxe sur la valeur ajoutée et représente le prix net devant revenir à l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné, et que le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est celui de la TVA immobilière sur la marge, le bien ayant été acquis au prix de 90 000 € net vendeur, la marge est négative ;

PROPOSE au Conseil municipal de mettre fin à cette opération :

- en abrogeant la délibération n°2021/036 du Conseil Municipal de Noyarey en date du 27 septembre 2021, relative au rachat à l'EPFL-D, des murs de la pharmacie, cadastrée AB55 ;
- en demandant à l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné la cession à la commune, du lot numéro 3 de la copropriété implantée sur la parcelle cadastrée AB 55, située au 87 rue du Maupas à Noyarey, constitué d'un local commercial, artisanal ou professionnel, situé au rez-de-chaussée, au prix de revient de 28 834 € HT ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE SON ACCORD pour :

- abroger la délibération n°2021/036 du Conseil Municipal de Noyarey en date du 27 septembre 2021, relative au rachat à l'EPFL-D, des murs de la pharmacie, cadastrée AB55 ;
- demander à l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné, la cession à la commune, du lot numéro 3 de la copropriété implantée sur la parcelle cadastrée AB 55, située au 87 rue du Maupas à Noyarey, constitué d'un local commercial, artisanal ou professionnel, situé au rez-de-chaussée, au prix de revient de 28 834 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier de cession.

Décision adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240325-DELIB2024_013-DE



Pour : 19

Affiché le : 28/03/2024
Reçu en préfecture le : 27/03/2024
Exécutoire le : 28/03/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/03/2024

Le Maire,
Nelly JANIN-QUERCIA

